

Avant d'ouvrir la séance de Conseil municipal, Madame le Maire propose *d'observer une minute de silence pour rendre hommage à ces hommes et à ces femmes, décédés parce qu'ils étaient là ce soir là sur une terrasse de café, dans une salle de spectacle ou encore dans une rue près d'un stade. Par cette minute de silence, nous adressons également un message de résistance, d'unité contre ces actes odieux, contre ce déchaînement d'actes de violence et de haine, contre la barbarie.*

-

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 40, s'assure du respect du quorum et communique aux membres présents les **procurations données par les conseillers municipaux empêchés** :

- M. DUVAL Sylvain (procuration à Mme GRESSIN)
- Mme KEMPF Maria (procuration à Mme LEDIEU)
- Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)

et transmet les **excuses** de Monsieur AUTISSIER Michel.

-

Madame DORISON est désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

-

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil municipal le **procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 29 Octobre 2015**, qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés sans observation.

Madame RENIER souhaite apporter une information sur le compte-rendu du précédent conseil municipal. Elle précise que les subventions obtenues dans le cadre du plan de gestion différenciée sont calculées sur le montant TTC de l'opération et non sur le HT comme annoncé le 29 Octobre dernier.

> Instauration du Droit de Préemption Urbain sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, et sur l'avis favorable de la 8^o Commission en date du 19 Novembre 2015, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'instaurer le Droit de Préemption Urbain couvrant les zones U (urbaines) et AU (urbanisation future) délimitées par le Plan Local d'Urbanisme révisé.

Cette délibération devra faire l'objet d'un affichage en mairie et d'une insertion dans deux journaux à diffusion départementale conformément à l'article R 211-2 du Code de l'Urbanisme.

Madame RENIER précise que le dispositif soumis au vote du Conseil municipal est identique à celui déjà en place précédemment mais qu'une nouvelle délibération est nécessaire suite à la révision du PLU. Sur une question de Madame DAUGU qui s'interroge sur le fait que cette délibération n'ait pas été votée au moment de l'approbation du PLU, il est indiqué que cette délibération doit être prise en dehors du PLU.

Madame le Maire ajoute que la Préfecture a informé la mairie que le PLU révisé était accepté.

Il est précisé qu'aucun cas concret répondant à ce dispositif n'a été recensé jusqu'ici.

> Instauration de la déclaration préalable pour les travaux de clôtures

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, et sur l'avis favorable de la 8^o Commission en date du 19 Novembre 2015, le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés (27 voix Pour et 2 Abstentions), de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

Madame RENIER rappelle que les clôtures réalisées sur la commune ne doivent pas dépasser une hauteur de deux mètres.

Monsieur TURPIN précise que sur les zones U et AU, les clôtures peuvent être composées d'un muret d'un mètre maximum surmonté d'un grillage ou d'une clôture en fer forgé. Par contre sur les zones naturelles et agricoles, la hauteur des clôtures est limitée à 1,20 m.

Madame DAUGU souhaiterait que ce règlement soit diffusé auprès des albinien pour les en informer.

Madame RENIER répond qu'un guide avait été élaboré et mis en ligne sur le site de la commune.

Monsieur DECROIX indique qu'en zone agricole ou naturelle, les clôtures d'une hauteur limitée à 1,20 m ne remplissent pas le rôle de protection que pouvait avoir la haie d'arbres qu'il avait auparavant.

Monsieur GRESSET rappelle que les clôtures des grandes propriétés en Sologne mesuraient fréquemment 1,80 m à 2 m, ce qui est aujourd'hui interdit pour permettre au gibier de mieux circuler et ne pas rester bloqués sur la route.

Madame RENIER rappelle que la délibération ne porte pas sur la hauteur des clôtures mais sur le principe que toute réalisation doit faire l'objet d'une déclaration préalable. La hauteur des clôtures devait, quant à elle, être discutée lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

> Participation communale aux frais de fonctionnement de l'école du Grand Meaulnes à Bourges

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, et sur l'avis favorable de la 8^o Commission en date du 19 Novembre 2015, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le versement d'une somme de 205,76 € à l'école spécialisée « Le Grand Meaulnes » à Bourges dans laquelle est scolarisé un enfant albinien en raison de son handicap de surdité.

> Subvention exceptionnelle au profit de la coopérative de l'école maternelle du Printemps

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, et sur l'avis favorable de la 8^o Commission en date du 19 Novembre 2015, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de verser une subvention de 637,50 € à la coopérative scolaire représentant la moitié de la dépense engagée par l'école pour la mise en place d'une activité cinéma.

Madame GRESSIN précise que cette activité est destinée aux classes de moyens et de grands de l'école maternelle. Elle ajoute que cette somme a été proposée au vu du reliquat de crédits existant au profit de l'école.

> Affiliation au dispositif du Chéquier Clarc

Sur le rapport présenté par Madame MALLET, et sur l'avis favorable de la 8^o Commission en date du 19 Novembre 2015, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'accepter la mise en place du chéquier « Clarc » au profit des lycées et apprentis, volontaires du service civique et personnes en formations sanitaires et sociales, sur les activités proposées par la Commune dans les domaines suivants : spectacles, patrimoine, environnement et cinéma

- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer la convention de partenariat culturel et d'affiliation avec la Région Centre Val de Loire correspondant au dispositif.

> Syndicat d'Energie du Cher SDE 18

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, et sur l'avis favorable de la 8^o Commission en date du 19 Novembre 2015, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le plan de financement ci-dessous correspondant aux travaux d'installation d'une prise pour guirlande sur le giratoire Sud de la Commune :

TRAVAUX	COUT HT	COUT A LA CHARGE DE LA COMMUNE
---------	---------	--------------------------------

✓ Dossier de récolement pour facturation	80,00 €	645,00 €	322.50 € (soit 50 % du montant HT des travaux)
✓ Fourniture et pose de prise guirlande avec disjoncteur différentiel manuel ou automatique	255,00 €		
✓ Confection d'un regard 50 x 50	160,00 €		
✓ 3 G 2,5 mm ² (1,10 m)	66,00 €		
✓ Déroulage câble EP sous fourreau (1,40 m)	84,00 €		

Sur une observation de Madame RENIER, Monsieur TURPIN indique qu'un arrêté préfectoral oblige désormais le Conseil municipal à délibérer à chaque programme de travaux alors qu'auparavant, il suffisait de délibérer annuellement.

Monsieur DECROIX souligne une erreur dans le texte de l'exposé de motifs de la délibération. Il convient de remplacer les termes « travaux de rénovation à réaliser aux Petits Prés suite à une panne » par « travaux d'installation d'une prise guirlande sur le giratoire Sud de la Commune ».

> Personnel communal : mise à disposition au profit des communes de Clémont et d'Argent/Sauldre

Madame RENIER rappelle qu'un projet de mutualisation a été mené au sein de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne et qu'à cette occasion une discussion a porté sur la nacelle que possède la commune d'Aubigny.

Le Maire de Clémont avait sollicité la mise à disposition de la nacelle pour l'installation des illuminations de fin d'année. Argent/Sauldre a présenté également une demande identique auprès de Monsieur Gresset.

Madame RENIER propose qu'un essai soit réalisé sur ces deux communes cette année à titre gracieux. Elle précise qu'une convention de mise à disposition sera signée et que pour l'avenir, un tarif de location sera fixé tout en veillant à ne pas tomber dans le domaine concurrentiel.

Elle ajoute que le projet de délibération doit indiquer le nom de toutes les personnes susceptibles d'intervenir, titulaires du CACES (diplôme nécessaire pour utiliser ce type de matériel).

Madame DAUGU approuve ce type de mutualisation.

Madame BOUVARD demande si le matériel pourrait être mis à disposition sans personnel dans l'hypothèse où les agents des communes bénéficiaires détiendraient le diplôme requis pour utiliser la nacelle.

Madame RENIER répond qu'effectivement, cette solution peut être envisagée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de mettre à disposition des communes de Clémont et d'Argent-sur-Sauldre, à titre gratuit, le nombre d'agents nécessaire aux interventions de pose et d'enlèvement d'illuminations de fin d'année, parmi les cinq agents titulaires suivants habilités à utiliser la nacelle :

- Monsieur Laurent CHERTIER, Agent de maîtrise,
- Monsieur Lionel CARPENTEAUX, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- Monsieur Philippe BEGAUD, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- Monsieur Serge ROBILIN, Adjoint technique de 2^{ème} classe
- Monsieur Yannick GABORIT, Agent de maîtrise principal

qui interviendront avec la nacelle.

Bien évidemment, les cinq agents ne seront pas mis à disposition simultanément, seul le nombre nécessaire d'intervenants se déplacera.

La durée prévisionnelle de cette mise à disposition sera :

- a- pour l'installation des illuminations, de deux journées : pour Clémont, entre le 19 Novembre et le 3 décembre 2015 et pour Argent/Sauldre entre le 10 décembre et le 18 décembre 2015
- b- pour le démontage des illuminations : de deux journées pour chacune des communes, entre le 18 janvier et le 29 janvier 2016

INFORMATIONS DIVERSES

1/ Madame le Maire indique que Madame la Préfète a rédigé **un arrêté portant interdiction des manifestations sur la voie publique** dans le département du Cher du samedi 28 Novembre au Lundi 30 Novembre 2015 à minuit (à l'exception des hommages aux victimes des attentats et des marchés de Noël déjà programmés ce week-end).

2/ Madame RENIER communique les **condoléances reçues des villes jumelles** d'Oxford, de Vlotho et du Président du District d'East Lothian suite aux attentats.

3/ Madame le Maire informe que le décret du 2 juillet 2015 modifie le code de la route (article R 417-11 du Code de la Route) en sanctionnant d'une amende de 135 € les arrêts ou **stationnements « très gênants »**.

Sont notamment considérés comme « très gênants pour la circulation publique », et punis par les contraventions de la 4e classe (135 €), l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule motorisé :

- ✓ sur les chaussées et voies réservées à la circulation des véhicules de transport public de voyageurs, des taxis ou des véhicules d'intérêt général prioritaires
- ✓ ou d'un ensemble de véhicules de plus de 20 mètres carrés de surface maximale dans les zones touristiques délimitée par l'autorité investie du pouvoir de police ;
- ✓ sur les emplacements réservés aux véhicules portant une carte de stationnement pour personnes handicapées ;
- ✓ sur les emplacements réservés aux véhicules de transport de fonds ou de métaux précieux ;
- ✓ sur les passages réservés à la circulation des piétons en traversée de chaussée ;
- ✓ au droit des bandes d'éveil de vigilance à l'exception de celles qui signalent le quai d'un arrêt de transport public ;
- ✓ à proximité des signaux lumineux de circulation ou des panneaux de signalisation lorsque son gabarit est susceptible de masquer cette signalisation à la vue des usagers de la voie

L'arrêt ou le stationnement d'un véhicule motorisé à l'exception des cycles à pédalage assisté :

- ✓ Sur les trottoirs, à l'exception des motocyclettes, tricycles à moteur et cyclomoteurs ;
- ✓ Sur les voies vertes, les bandes et pistes cyclables ;
- ✓ Sur une distance de cinq mètres en amont des passages piétons dans le sens de la circulation, en dehors des emplacements matérialisés à cet effet, à l'exception des motocyclettes, tricycles et cyclomoteurs ;
- ✓ Au droit des bouches d'incendie

4/ Madame le Maire communique aux membres du Conseil municipal le courrier du Conseil Général relatif à la participation des familles au coût du transport scolaire signalant qu'un courrier a été adressé par erreur aux familles. Les familles ne régleront bien que 50 € par an comme actuellement, le tarif des **transports scolaires** fixé par le Conseil général ne s'applique pas aux élèves des écoles primaires, de SEGPA ni aux élèves placés relevant du Conseil départemental.

5/ Madame RENIER informe le Conseil municipal que les **illuminations de la rue Cambournac** seront limitées dans la mesure où un riverain n'autorise plus la commune à accrocher les illuminations sur sa façade.

Madame le Maire regrette cette situation au vu des efforts réalisés au moment de Noël tant par la Commune que par les commerçants.

6/ Madame le Maire communique le **calendrier des manifestations** et réunions à venir :

Samedi 28 Novembre 2015 journée	Salle des fêtes	Vente au déballage intitulée « Vide ta chambre » organisée par l'association des Parents d'Elèves de l'école maternelle du Printemps
Dimanche 29 Novembre 2015 Après-midi	Salle des fêtes	Loto organisé par l'ESA Tennis
	Téléthon	15 H Marche des écoles

Vendredi 4 Décembre 2015		16 H à 18 H Stands de dons Square des Dames 18 H Marche de l'école Sainte-Solange 20 H Animation sur le Code de la Route à la salle des fêtes (venez tester vos connaissances)
Samedi 5 Décembre 2015 Madame le Maire indique qu'un Aubigny Info sur le programme du Téléthon est distribué dans les boîtes à lettres.	Téléthon	- 9 h Ouverture des stands de dons - Vente de produits allemands rue du Charbon par le Comité de jumelage Aubigny-Vlotho - Ventes de fudges rue du Charbon par le Comité de jumelage Aubigny-Haddington - Ventes de spécialités Yougoslaves square des Dames par l'association Jedinstvo - Ventes de livres d'occasion au square des Dames (stand tenu par le Judo) - La Dictée du Téléthon salle 34 F en partenariat avec le Lions Club - Ventes de gâteaux le matin et randonnée pédestre et cyclo l'après-midi (Rv Square des Dames) - Photos avec personnes costumés proposé par Génération Albinien en centre ville - Ventes de produits sucrés, salés, chocolat chaud square des Dames par la FNATH - 19 H 00 Résultats du Téléthon à la salle des fêtes suivis
Samedi 5 Décembre 2015 à 10 H 15	Cour du Château	Rassemblement pour commémoration d'Homage aux « Morts pour la France » de la Guerre d'Algérie et des Combats du Maroc et de la Tunisie 10 h 30 Départ vers le Monument aux Morts Dépôt de gerbe – Lecture du Message – Retour Place de la Résistance – Vin d'honneur salle Bill Millin
Dimanche 6 Décembre 2015 Après-midi	Salle des fêtes	Loto organisé par le C.R.J.S.
Samedi 12 Décembre 2015 Matin		Distribution du Colis de Noël aux seniors par les associations Monsieur PARKITNY indique que la confection des colis s'effectuera à l'ancienne école Abbé Moreux.
Samedi 12 & Dimanche 13 Décembre 2015		Marché de Noël
Dimanche 13 Décembre 2015 Matin	Inscription salle des fêtes	33 ^{ème} randonnée pédestre de la Nère organisée par Aubigny Cyclotourisme Marche VTT
Dimanche 13 Décembre 2015 à 14 H30	Salle des fêtes	Spectacle-goûter offert aux seniors par le C.C.A.S.
Lundi 14 Décembre 2015		Distribution du Colis de Noël aux résidents de l'Ehpad

Mardi 1 ^{er} Décembre 2015 à 19 h	Commission affaires économiques	
Mercredi 2 Décembre 2015 à 16h	Commission Jeunesse	
Jeudi 3 Décembre 2015 à 20 h	Commission Culture	
Dimanches 6 et 13 Décembre 2015	Gymnase	Elections régionales
Lundi 7 Décembre 2015 à 18 h 30	Salle des commissions	6° Commission
Mardi 8 Décembre 2015 à 18 h	Salle des commissions	CCAS
Jeudi 10 Décembre 2015 à 20 H 00	Salle des Commissions	8° Commission - Finances
Jeudi 17 Décembre 2015 à 20 H 30	Salle Louise de Keroualle	Conseil municipal

7/ Madame GRESSIN annonce que la **sortie Maison des Jeunes programmée le 19 Décembre 2015 pour Paris est reportée** à la suite des attentats.

8/ Madame DORISON rappelle le **rôle du CCAS** qui reçoit l'ensemble des demandes d'aides administratives et financières des administrés. Il organise le spectacle le 13 décembre prochain et aide au quotidien avec les aides attribuées pour des secours ponctuels, au chauffage, ou encore à la distribution de pommes de terre. Le CCAS propose également des vacances aux familles dans un mobil-home qu'il loue : 6 familles en ont bénéficié cet été (12 adultes et 15 enfants). Le CCAS a mis en place le dispositif « passeport vacances » et il met à disposition des logements d'hébergement d'urgence temporaire. Le CCAS loue également un bus équipé pour personne à mobilité réduite.

Le CCAS réfléchit à la possibilité d'organiser un thé dansant en novembre 2016.

Lors d'une réunion avec le CCAS et les associations qui travaille avec lui (aide alimentaire, secours catholique, restos du cœur, association des familles), il a été sollicité une rénovation du local destiné à accueillir les personnes sans domicile fixe (pose d'une douche...). Une étude est en cours.

Madame RENIER confirme que les travaux réalisés dans ce local datent de plus de quinze ans mais que ce dossier sera étudié.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 h 25.

